

Inclusion d'une population détenue en recherche : des vulnérabilités situées ?

MEUR Maël ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Laboratoire École, Mutations, Apprentissages (ÉMA), CY Cergy Paris Université – France

Résumé

Cet article a pour fil rouge la manière dont j'ai appréhendé la question de la vulnérabilité des participants à ma recherche doctorale en didactique des langues : des personnes détenues francophones ou allophones identifiées comme faiblement littéraciées. Du fait qu'elle se présente comme un instrument d'éthique de la recherche issu d'approches philosophiques diverses, cette notion ne s'appréhende pas aisément. Il s'agit ainsi de parvenir à élaborer une démarche de recherche cohérente au milieu diverses vulnérabilités que je qualifierais de situées. Dans les quelques lignes qui suivent, je montrerai comment j'ai essayé de traduire ces diverses considérations éthiques dans la mise en œuvre d'une démarche de collecte de données qui se veut inclusive, accessible et adaptable, en s'appuyant sur le pouvoir d'agir des participants.

Mots clés

prisonniers ; population vulnérable ; vulnérabilités ; éthique.

Introduction

La notion de vulnérabilité est omniprésente dans les discours publics et scientifiques, tant et si bien que Le Blanc (2019), avant de soutenir que l'on ne peut pourtant pas s'en passer, se demande si elle ne serait pas « une planche pourrie » (p. 40). Elle prend une dimension particulière lorsqu'elle s'attache à la situation des publics majeurs dits prioritaires de l'enseignement en milieu pénitentiaire. Ces derniers sont en effet considérés comme vulnérables au regard des institutions éducative et judiciaire, mais également scientifique, s'ils participent à une recherche. Dans cette situation, comment parvenir à élaborer une démarche de recherche cohérente avec ces diverses vulnérabilités situées ? Dans une première partie, j'exposerai brièvement les représentations institutionnelles qui circulent autour de ces publics. Puis je présenterai quelques apports philosophiques et didactiques autour de la notion de

population vulnérable, avant d'illustrer la manière dont je me suis positionnée au regard de ces formes de vulnérabilités lors de ma collecte de données.

I. Quelques constats : des sujets *a priori* vulnérables

Ma recherche doctorale porte sur la problématique de l'enseignement du français en milieu pénitentiaire en direction des détenus majeurs identifiés comme ne maîtrisant pas la langue française et « vulnérables » au regard des différentes catégorisations d'action publique qui les entourent. Elle s'intéresse notamment aux discours institutionnels, enseignants et apprenants sur l'enseignement du français, ainsi qu'aux enjeux et aux effets des catégorisations des publics visés au regard des objectifs et des finalités de réinsertion sociale et professionnelle assignés aux unités locales d'enseignement (ULE) en milieu pénitentiaire.

1.1 Des sujets apprenants « vulnérables - non autonomes » en raison d'un manque linguistique et/ou langagier ?

Selon l'article 2 de la convention partenariale entre les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale et relatif aux missions de l'enseignement en milieu pénitentiaire, celui-ci « s'adresse en priorité aux détenus mineurs, aux détenus majeurs âgés de moins de 25 ans et aux détenus qui ne maîtrisent pas la langue française (analphabètes, illettrés, allophones) et les savoirs fondamentaux (lecture, écriture et calcul). Les détenus majeurs identifiés comme ne maîtrisant pas la langue et qualifiés d'analphabètes, d'illettrés ou encore d'allophones relèvent ainsi du public dit prioritaire des ULE. Du point de vue institutionnel, leur vulnérabilité se situe au regard du manque (de savoirs fondamentaux) et d'une non-maîtrise (de la langue) susceptibles de porter atteinte à leur autonomie sociale et professionnelle. Selon la formulation d'Adami (2011), ces publics peuvent se retrouver en situation d'*insécurité sociolangagière indexée* dans la mesure où les interactions transactionnelles en prison s'effectuent d'abord et avant tout par écrit¹. Cette situation de vulnérabilité potentielle n'est pas sans rappeler celle que Beacco (2018) définit comme une vulnérabilité linguistique particulière et qui « concerne des formes de communication que ces locuteurs ne seraient pas en mesure de gérer avec succès ou auxquelles ils n'auraient pas accès (en production et même en réception) » tout en soulignant qu'elle est ainsi liée à des notions controversées telles que les niveaux de langue, la norme linguistique ou encore le bon usage du bien parler au bien écrire (p. 121-122)

1.2 Des sujets de recherche « vulnérables – non autonomes » en raison de leur privation de liberté

Ces mêmes détenus, en tant que participants à une recherche, relèvent également des populations que l'on pourrait reconnaître comme socialement vulnérables en recherche. En effet, dans le cadre d'un recueil de données à caractère personnel, ainsi que le précise le guide

¹ Qu'il s'agisse des interactions de service avec les personnels de l'Administration pénitentiaire ou de la Justice (courriers administratifs et juridiques ; requêtes ; bons de cantine...), des communications personnelles avec la famille (lettres) ou encore avec d'autres détenus (petits mots au travers des barreaux).

*in SHS*² pour la recherche en sciences humaines et sociales publié en 2021 par le Centre National pour la Recherche Scientifique :

Pour les traitements à des fins de recherche, les données peuvent [...] concerner des populations vulnérables : les mineurs, les personnes âgées, les salariés auprès desquels des enquêtes sont menées, les prisonniers, les demandeurs d'asile. La réglementation ne définit pas la notion de population vulnérable. Mais des dispositions spécifiques sont à respecter : par exemple demander le consentement des personnes et garantir la sécurité et la confidentialité des informations (p. 22)

Cette notion de population ou de groupes vulnérables en recherche est apparue dans le Rapport Belmont³ publié en 1979 à la suite du scandale provoqué par l'étude du Tuskegee⁴. À la suite de la révélation des atrocités commises sur des prisonniers des camps de concentration pendant la Seconde guerre mondiale, le Code de Nuremberg a établi comme premier critère d'acceptabilité des expériences médicales, le consentement volontaire du sujet humain. Le Rapport Belmont a ensuite fondé le processus de consentement sur son caractère éclairé et volontaire en vertu des principes de respect des personnes, de bienfaisance et de justice ; principes qui ont été repris dans le guide *In SHS* du CNRS⁵. De ce point de vue, la vulnérabilité des prisonniers se situe au regard de leur statut de dépendance sociale (liée à leur incarcération), celle-ci étant susceptible d'enrayer un processus de consentement réellement libre et éclairé dans la mesure où les prisonniers pourraient craindre des conséquences négatives en cas de non-participation ou espérer tirer des avantages de leur participation (comme des remises de peine supplémentaires).

II. Un questionnement : comment « faire avec » ces vulnérabilités situées ?

Dès lors s'est posée la question de savoir comment « faire avec » ces vulnérabilités sociales et linguistiques potentielles, et institutionnellement situées, des participants à ma recherche. De plus, une des difficultés que l'on peut rencontrer pour opérationnaliser cette notion tient au fait qu'elle tire son origine des réflexions philosophiques kantienne et libérale autour du couple

² Guide *In SHS*, Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte, version 2, février 2021. [En ligne] https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/Guide_rgpd_2021.pdf

³ Rapport de la Commission nationale pour la Protection des sujets humains dans le cadre de la recherche biomédicale et comportementale, publié par le département de la santé et des services sociaux américains. The Belmont Report: Ethical Principles and Guidelines for the Protection of Human Subjects of Research. [En ligne] : <https://www.hhs.gov/ohrp/regulations-and-policy/belmont-report/index.html>

⁴ Voir la première note de bas de page explicative d'Armstrong et al. (2022) pour plus de précision.

⁵ Avant la publication du Code Nuremberg et du Rapport Belmont, ces questionnements existaient déjà et faisaient partie des préoccupations scientifiques, mais ils n'étaient pas formalisés comme des principes d'action.

vulnérabilité/autonomie ou des philosophies lévinassiennes et ricoeuriennes autour du couple vulnérabilité/capabilité (voir Maillard, 2011) et qu'elle a ensuite été absorbée dans les sciences de la vie et médicales ainsi que dans les sciences de l'homme et de la société. Ainsi pour Thomas (2008), dont les travaux portent sur le traitement public des minorités dites vulnérables, il faut se méfier de cette « notion éponge » qui peut tout à la fois porter une vision symbolique, compréhensive et interprétative ou au contraire biologique voire génétique ou mécanique de la fragilité humaine. Citant Bachelard⁶, l'auteur considère « [qu']en utilisant [la notion] pour caractériser à la fois des états et des processus, on ne fait que l'exprimer en croyant l'expliquer, la reconnaître en croyant la connaître » (édition électronique non paginée).

II.1 Qu'en disent les philosophes ?

Maillard (2020), dont la thèse portait sur les raisons et la signification de l'émergence du thème de la vulnérabilité dans différents domaines de l'éthique, souligne, quant à elle, que la notion a émergé aussi bien dans le contexte de la bioéthique internationale que dans celui des éthiques du care et de la sollicitude depuis les années 1980. Mais pour l'auteur, ces travaux dans des domaines très différents ont un point commun : ils visent à interroger une certaine manière de concevoir l'être humain ou la personne et les façons de penser la morale et le politique. D'un point de vue philosophique, la vulnérabilité anthropologique de l'Homme est liée au fait qu'il soit un être corporel et temporel. Puisque nous vivons dans un temps donné, nous sommes soumis à la maturation et à la dégénérescence. Mais elle est également liée au fait qu'il est un être relationnel : notre vie humaine ne peut exister sans la présence d'autres vies humaines. Enfin, l'Homme est un être dont l'existence est conditionnée puisque sa vie dépend de l'environnement dans lequel il évolue (pour se nourrir, se loger...) (Maillard, 2020).

Les philosophies kantienne et libérale se sont ainsi intéressées à la reconnaissance et aux besoins du sujet autonome, ce qui a conduit à l'émergence des principes de justice, de respect et de dignité du sujet que l'on retrouve dans le Code de Nuremberg, le Rapport Belmont ou encore les guides et recommandations pour la recherche actuels. Les approches bioéthiques et les principes qui résultent de ces philosophies ont ainsi en commun d'être toujours reliés à l'idée d'un sujet autonome.

À contrario, les éthiques du care et de la sollicitude, inspirées des philosophies lévinassiennes et ricoeuriennes ont en commun de considérer l'Homme comme un sujet tout à la fois capable et vulnérable. Dans ce sens, la vulnérabilité et la capabilité de l'être humain sont considérées comme des capacités qui lui sont intrinsèques. Levinas (1978) a ainsi rapproché la notion de vulnérabilité de celle de responsabilité dans la proximité avec les autres. Ses travaux ont rendu compte d'une perception d'une vulnérabilité du sujet que l'on pourrait qualifier de sensible ; ce dernier pouvant être secouru par autrui ou secourir autrui. Ricoeur (2022 [2001]) s'inspirant des travaux de Levinas a rapproché la notion d'autonomie de celle de fragilité (terme qu'il préfère à celui de vulnérabilité). Selon lui ces deux notions s'opposent dans le même univers de discours : « c'est dans le même univers de pensée [que l'autonomie et la fragilité]

⁶ Bachelard, G. (1938). *La formation de l'esprit scientifique*. Vrin.

s'opposent. C'est le même homme qui est l'un et l'autre sous des points de vue différents » (p. 123). Selon le philosophe, c'est cette perception d'une fragilité identitaire du soi qui fait que le sujet a la capacité de se représenter et de se raconter ou de représenter autrui ou de le raconter (poursuivant ainsi l'idée d'une identité narrative du sujet). Les éthiques du care ou de la sollicitude ont ainsi en commun de considérer toutes deux que l'Homme capable est la même personne que l'Homme vulnérable.

Qu'en disent les didacticiens des langues ?

En didactique des langues, Armstrong et al. (2022) développent et discutent, dans un article récent portant sur les populations détenues et les populations migrantes que l'on qualifie de vulnérables, la thèse du paradoxe de la vulnérabilité. Ce paradoxe est lié aux angles de vue différents proposés par les approches ontologiques du sujet et les approches relationnelles. Dans la première approche, ontologique, la vulnérabilité se présente comme une vulnérabilité-capacité (proche de la conception portée par Levinas). La vulnérabilité est un fait : « c'est le fait qu'un être puisse souffrir qui devrait guider nos actions » (Levinas, 1978, p. 3). Dans la seconde approche, relationnelle, la vulnérabilité se présente comme une vulnérabilité-exposition (proche de la conception de Ricoeur). La vulnérabilité est un processus : c'est en fonction des circonstances qu'il rencontre que le sujet peut être fragilisé. Armstrong et al. (2022) suggèrent de dépasser ce paradoxe en considérant ces deux formes de vulnérabilités comme reliées entre elles à la manière de la formule physique reliant le poids, la masse et l'intensité de l'apesanteur ; le premier se rapprochant de la vulnérabilité-exposition ; le second la vulnérabilité-capacité, elle-même reliée aux éléments contextuels.

Alais et al. (2020) négocient également la notion de vulnérabilité en la mettant en regard de la notion d'allophonie et en plaidant pour une dissociation entre l'allophonie et la vulnérabilité. Dans le contexte de leurs travaux, les auteurs soulignent par ailleurs combien les catégorisations, par un effet de surexposition au regard du contexte, transforme la vulnérabilité-exposition relationnelle, qui peut être réelle, en une vulnérabilité attribuée, imaginaire et abusive.

III Une illustration avec l'élaboration de la collecte de données auprès des participants

Dans le cadre de la présentation de mon protocole de recherche⁷, ces publics, en tant que participants potentiels à une recherche, ont été sélectionnés sur des critères de lieu (mon établissement pénitentiaire d'exercice en tant que salariée doctorante) mais aussi de niveaux d'instruction scolaire : niveau 1 ou 2 de formation (sans diplôme ou titulaires du CFG ou du

⁷ Ce protocole de recherche a été validé par le Comité d'éthique de la recherche de l'université de CY Cergy Paris Université le 30/10/2023.

DNB) pour les potentiels participants francophones et niveaux A2 à B1 en français (au regard du cadre européen commun de référence pour les langues) pour les potentiels participants allophones. Autrement dit, dès cette phase préparatoire en amont de la collecte de données, ce sont les capacités des personnes dites vulnérables qui ont été visées et non leur incapacité ou leur non-maîtrise supposée de la langue. Cette question du consentement en recherche a donné lieu à une première publication (Meur & Cadet, 2024).

Dans cette perspective, mon questionnement initial s'est alors reformulé ainsi : comment faire avec ce vecteur force relationnel de vulnérabilité-exposition ? Autrement dit, comment s'appuyer sur la vulnérabilité-capacité des participants et comment leur donner ou leur rendre un pouvoir d'agir sur la situation afin que les éléments contextuels (identifiés par ailleurs par les institutions en termes de manque) ne la transforment pas en une vulnérabilité surexposée ? C'est cette question problématisée qui a guidé la démarche méthodologique mise en œuvre ; l'inclusion des participants à la recherche se confrontant nécessairement aux conditions matérielles et symboliques d'accessibilité de la démarche, dont je présenterai dans les quelques lignes qui suivent deux exemples.

En amont de la collecte des données, la première question à laquelle la démarche méthodologique devait pouvoir répondre était celle du consentement des participants (voir Meur & Cadet, 2024). Ces derniers étant identifiés comme potentiellement vulnérables, le protocole de collecte de données personnelles par entretien a été soumis par ma directrice de thèse au Comité d'éthique de la recherche de mon université de rattachement. Ce protocole devait définir un certain nombre de critères : qui est responsable scientifique de l'étude, qui est responsable du traitement des données, quels sont les critères de sélection des participants, le lieu et la périodicité de l'enquête par entretiens. La lettre d'information aux participants et le formulaire de consentement ont été adaptés des modèles fournis par l'université. Ceux-ci présentaient l'ensemble des éléments nécessaires à transmettre et à comprendre par les participants à l'enquête mais n'étaient pas accessibles en réception écrite en l'état (formulations, taille des polices d'écriture, espacements...).

Une deuxième question a été celle de la présentation de la collecte des données dans un contexte carcéral. Celle-ci s'est déroulée entre janvier et juin 2024 de la manière suivante : chaque fin de mois, une séance de présentation collective orale des finalités et des modalités de l'étude et de la collecte de données par entretiens était proposée à trois participants volontaires. Cette séance avait pour objectif de présenter le processus de consentement et de le rendre accessible par des reformulations et une lecture en commun. Le lendemain, les trois participants étaient invités à un entretien individuel de recherche, si les finalités et modalités de l'enquête leur convenaient.

En aval de la collecte des données, une autre question importante a été celle de la communication des résultats de l'étude aux participants, au regard des situations d'incarcération pour des durées indéterminées des participants et des normes des écrits scientifiques. Nous avons pour cela imaginé une communication des résultats de l'étude qui pourrait être accessible sur internet et qui pourrait se présenter sous forme orale à travers des vidéos ou des audios. Le

comité d'éthique a alors demandé qu'une anonymisation des voix par cryptage soit effectuée en amont.

Conclusion

Pour conclure et pour relier cette présentation à la thématique abordée lors de cette journée d'étude *Inclusion et situations de vulnérabilité en contexte éducatif pluriel*, il me semble que l'inclusion en recherche de participants *a priori* vulnérables peut être pensée comme une situation d'empowerment, autrement dit comme une situation qui permet aux participants d'éprouver leur pouvoir d'agir. Dans le cadre d'une éducation scientifique en recherche, les participants gagnent ainsi à être perçus et à se percevoir comme à la fois fragiles et autonomes, capables et vulnérables. Penser les vulnérabilités comme situées permet alors de travailler les questions d'inclusion en recherche tant du point de vue éthique que méthodologique.

Références bibliographiques

Adami, H. (2011). Parcours migratoires et intégration langagière. Dans J.-M. Mangiante (dir.), *L'intégration et la formation linguistique des migrants : état des lieux et perspectives* (p. 37-54). Artois Presses Université.

Alais, M., Lucchini, S., El Karouni, S., Maravelaki, A. & Oger, É. (2020) Dissocier allophonie et vulnérabilité : de la nécessité d'interroger les catégories. *Circula*, (12), p. 88–106. <https://doi.org/10.17118/11143/18444>

Armstrong, F., Dumonceaud, L. & Auger, N. (2022). Recherches impliquées – La vulnérabilité en question à l'aune de la formation numérique. *LHUMAINE*, (1). 10.34745/numerev_1892

Beacco J.-C. (2018). La pertinence de l'éducation plurilingue et interculturelle pour les apprenants « linguistiquement vulnérables ». Dans J.-C. Beacco et D. Coste (dir.), *L'éducation plurilingue et interculturelle. La perspective du Conseil de l'Europe* (p. 120-137). Didier, Langues et didactique.

Levinas, E. (1978). *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*. Folio.

Le Blanc, G. (2019). Qu'est-ce que s'orienter dans la vulnérabilité ? Raisons politiques, 76(4), 27-42. <https://doi.org/10.3917/rai.076.0027>

Maillard, N. (2020). À quoi sert la Vulnérabilité ? Enjeux Éthiques et Politiques D'un Concept Émergent. Dans D. Doatet et L. Rizzerio, *Accueillir la vulnérabilité Approches pratiques et questions philosophiques* (p. 29-66). Erès. <https://doi.org/10.3917/eres.doat.2020.01.0029>

Maillard, N. (2011) *La vulnérabilité. Une nouvelle catégorie morale*. Labor et Fides.

Meur, M. & Cadet L. (2024). Enquêter auprès de personnes détenues francophones et allophones faiblement lettrées : la question du consentement en recherche, Quelles relations entre recherches et interventions en didactique du FLE ? Le français dans le monde. *Recherches et Applications*, 76, p. 159-169.

Ricoeur, P. (2001, 2022 2e éd.). *Le juste 2*. Seuil.

Thomas, H. (janvier 2008). Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc., *Recueil Alexandries, Collections Esquisses*. <http://www.reseau-terra.eu/article697.html>

U.S. Department of Health, Education, and Welfare. *The Belmont report: Ethical principles and guidelines for the protection of human subjects of research*. (1979). [En ligne] <https://www.hhs.gov/ohrp/regulations-and-policy/belmont-report/index.html>